



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5070514

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 10/07/2025 16H00 C:000019 I:14092

V/Email reçu le Jeudi 10/07/2025 a 16H00

SDC "VILLA REGLISSE"
S/C CABINET PECOUL
1732 AVENUE DE MONSIEUR TESTE
34070 MONTPELLIER

IMMEUBLE : VILLA REGLISSE
521 ET 541 AVENUE DE LA
REGLISSE
34000 MONTPELLIER

Montpellier, le 31 Juillet 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 521-541 AVENUE DE LA REGLISSE - BAT B - CONTACT MR CARDONA 06 01412533

MOTIF : FUITE SUR LES JOINTS

Donneur d'ordre : M. T. PECOUL

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie dans les parties communes a l'intérieur de
l'immeuble.

LE 11/07/2025 A 13H45

MISE EN PLACE D'UN TECHNICIEN SPÉCIALISÉ ÉQUIPÉ D'UN VÉHICULE ATELIER
COUPURE D'EAU
RÉPARATION DE LA FUITE
REPLACEMENT DU JOINT
REMISE EN EAU
CONTRÔLE DE LA BONNE ÉTANCHÉITÉ
FUITE RÉPARÉE
NETTOYAGE ET REPLI

OBSERVATIONS : FJ LCOMPTER Email envoyé le 31/07/25 a 16H02 M. T. PECOUL

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Réparation de fuite	2	95,00	95,00



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5070514

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	95,00
T.V.A. a 10,00%	9,50
TOTAL T.T.C.En EURO	104,50

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN